

Réf : CA2024/60

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 OCTOBRE 2024

### DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 JUIN 2024

➔ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, réuni en sa séance du **11 octobre 2024** sous la présidence de Monsieur Alexandre PÉRAUD,

*Vu le code de l'éducation, en son article L.712-3,  
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➔ DÉCIDE :

#### **Article 1 :**

Le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne (UBM) approuve le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 28 juin 2024.


#### **Article 2 :**

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.


*Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 11 octobre 2024.*

Membres présents	19
Membres représentés	15
Abstention (s)	0
Votants	34
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	34
Pour	34
Contre	0

Le Président,



Alexandre PÉRAUD.



UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

PRÉSIDENCE

Publié le :

7 NOV 2024

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

7 NOV. 2024